

N/REF : 12/09/2025 16H32 C:010690 I:17127

ROBERT VINCENT

V/Email reçu le Vendredi 12/09/2025 a 16H32

**2 LES PORTES
22250 TREMEUR**

**IMMEUBLE : 2 PORTES
2 LES PORTES
22250 TREMEUR**

Rennes, le

24 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 PORTES - MR ROBERT 06 86 58 99 78

MOTIF : POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE SEPTIQUE 3M3

Donneur d'ordre : M. V ROBERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 02/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE 2M3
CONTRÔLE BON ÉCOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 06/10/25 a 15H10 VINC8PAMPA@GMAIL.COM

REGLEMENT PAR CHEQUE CIC N°4901658 DE 230€
NR LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 06/10/25 A 15:04 M. V ROBERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait Pomp./Curage Fosse 2m3 <25kms	1	209,10	209,10
	TOTAL H.T.			209,10
	T.V.A. a 10,00%			20,91
	TOTAL T.T.C.En EURO			230,01

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.